

**République Française – Département de Saône-et-Loire**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de LAIZÉ**  
**Séance du 13 mars 2017**

**Le Conseil s'est tenu sous la présidence de Mme Hélène FRIAT, maire de Laizé**

**Étaient présents** : Mmes et MM Claude BOULAY, Daniel DELUME, Eveline DENEUCHE, Sébastien DESBOIS, Véronique DUCLOUX, William GUILLET, Isabelle MARTINS, Annabelle JOLY MASULLO, Sandrine LEGRAS, Sylvie LENOIR, Christophe PEPIN.

**Excusée** : MM Olivier DESROCHES, Emilien GAUDET et Mme Anny VAYRON.

**Absent(es)** : néant

**Secrétaire de séance** : M. Claude BOULAY

Début de la séance : 20 heures - Fin de la séance : 23 heures 45

M. Claude Boulay est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 13 février 2017 est approuvé à l'unanimité

## **I- VIE COMMUNALE**

### **1- Election d'un troisième adjoint suite à la démission de M. Olivier**

**DESROCHES (délibération 1)** : Madame le Maire rappelle que la démission du 3<sup>ème</sup> adjoint, M. Olivier DESROCHES, (qui reste conseiller municipal) a été acceptée par M. le Préfet à la date du 22 février 2017 et que son poste d'adjoint est vacant. Son remplaçant doit être élu au scrutin secret à la majorité absolue. Après en avoir délibéré, les conseillers décident que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant (3<sup>ème</sup> adjoint). Ils procèdent à la désignation du 3<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue. Monsieur Daniel DELUME est seul candidat. 12 conseillers sont présents, 12 bulletins sont déposés dans l'urne. Les résultats sont les suivants : 10 voix pour, 2 abstentions. M. Daniel DELUME est élu 3<sup>ème</sup> adjoint à la majorité absolue (qui était de 7 voix). Ils décident que M. Daniel DELUME percevra pour ses délégations les mêmes indemnités que M. Olivier DESROCHES

Madame le Maire précisera les délégations à M. Daniel DELUME dans un arrêté qui sera transmis en préfecture et à la trésorière.

**2- Centre de Gestion – Convention-cadre pour les missions facultatives (délibération 2)** : les communes membres du Centre de Gestion 71 doivent reconduire les conventions cadres qui sont arrivées à échéance. Ces conventions-cadre permettent aux communes, par une délibération de principe, de bénéficier des missions facultatives du Centre de Gestion par l'intermédiaire de demandes d'intervention signées par l'autorité territoriale. Ces missions facultatives peuvent être ponctuelles sur une année (archivage, document unique), d'autres pérennisées (emplois temporaires, paie, retraite et CNRACL, médecine préventive, assistance en prévention et sécurité) afin de bénéficier sur la durée de l'expertise du CDG. Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent à l'unanimité le Maire à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71.

**3- Centre de Gestion – Protection sociale complémentaire dans le domaine de la Protection sociale « Prévoyance » des agents - Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation par le Centre de Gestion 71 (délibération 3)** : Madame le Maire rappelle que les communes intéressées devaient préalablement à toute délibération saisir le Comité Technique en indiquant la fourchette de prise en charge financière des cotisations agents proposée par la commune et les garanties souhaitées. Le PV de la réunion du 10 février 2017 du Comité Technique ayant émis un avis favorable, les conseillers décident à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance

que le Centre de Gestion 71 va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au CDG 71 pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance. Ils prennent acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'ils puissent confirmer (après seconde saisine du Comité Technique) par une dernière délibération l'autorisation de signature de la convention par le Maire et confirmer les modalités définitives de participation de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ils déterminent le montant et les modalités de la participation prévisionnelle pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit : le montant mensuel prévisionnel non proratisable de la participation communale est fixé à 5 € par agent.

**4- Personnel – prime RIFSEEP adjoints techniques** : les adjoints techniques territoriaux peuvent bénéficier de la prime RIFSEEP depuis le 27 décembre 2016 (information du centre de gestion le 6 mars 2017). Elle leur sera appliquée conformément à la délibération du 7 novembre 2016 avec une régularisation au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les arrêtés correspondant avaient été notifiés aux intéressés courant décembre 2016 et mis en attente jusqu'au feu vert du Centre de Gestion. Cette prime remplace donc comme prévu l'IAT (cf délibération n°4 du 5 décembre 2016 qui devient sans objet).

**5- Indemnités des élus – modification de l'indice brut terminal (délibérations 4, 5, 6)** : Le Maire informe les conseillers que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a fait passer l'indice brut terminal de la Fonction Publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022. Par ailleurs, le point d'indice de la Fonction Publique a augmenté de 0,6% au 1<sup>er</sup> février 2017. Lors de l'installation du conseil le 28 mars 2014, les délibérations concernant le versement des indemnités de fonctions ou de délégation des élus (N°4 Indemnités de fonctions au Maire – N°5 Indemnités de fonctions aux adjoints / enveloppe globale des élus – N°6 Indemnités de fonction de conseillers municipaux au titre de délégations) faisaient référence à « l'indice 1015 ». Les conseillers décident à l'unanimité de délibérer à nouveau en visant « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans autre précision. Les pourcentages appliqués en 2014 ne sont pas modifiés.

**6- Nouvelle modalités de recueil de demande de Cartes nationales d'identité – Service d'aide aux usagers** : Quelques éléments sont rappelés par le maire concernant la réforme des préfectures (« Préfectures nouvelle génération ») qui se concrétise en 2017 avec la mise en place progressive des centres d'expertise et de ressources titres (CERT) mutualisant le traitement des demandes de cartes nationales d'identité (CNI), de passeports, de certificats d'immatriculation et de permis de conduire. Elle implique une modification des modalités de délivrance de ces titres dont l'un des principes fondamentaux est la dématérialisation avec le développement de télé-procédures et de pratiques de numérisation (pré-demande en ligne obligatoire). Les demandes de CNI seront recueillies dans les mairies équipées d'un dispositif permettant la numérisation des pièces du dossier et la prise d'empreintes par le biais d'un capteur (26 en S&L). Un usager pourra déposer sa demande auprès de n'importe quelle mairie du territoire national (dont les 26 de s&L) dotée de ce dispositif.

**RAPPEL : Mise en place de cette procédure le 22 mars 2017.**

Les mairies qui souhaitent conserver un contact avec leurs administrés en matière de délivrance de titres pourront leur offrir, sur la base du volontariat, de nouveaux services d'aide à la demande de titres : pré-demande en ligne de CNI, de passeport, de permis de conduire ou de certificat d'immatriculation. La mairie de Laizé a informé la préfecture de son souhait de mettre en place ce nouveau service d'aide aux usagers. Les informations utiles aux mairies volontaires n'ont pas encore été transmises par la préfecture.

**7- Elections présidentielles (23 avril et 7 mai 2017) – constitution du bureau de vote :**

Le bureau de vote pour les deux tours de la présidentielle est constitué comme suit : présidente (le Maire, Hélène FRIAT) – Suppléant (le 1<sup>er</sup> Adjoint, Claude BOULAY) – Assesseur n°1 (Adjointe,

Eveline DENEUCHE) – Assesseur n°2 (Adjoint, Daniel DELUME) – Assesseur n°3 (Conseillère, Sandrine LEGRAS) – Assesseur n°4 (Conseiller, Sébastien DESBOIS).

Le planning de la tenue du bureau de vote est également établi pour les jours de vote de 8 h à 19 h.

8- **Reprise des voiries des lotissements privés dans le domaine communal** : un courrier du Centre des Impôts Fonciers (PTGC) de Chalon/Saône, répond à notre demande de passage au domaine non cadastré de ces voiries : ces transferts constituant une mutation de propriété entre vifs (les trois associations des Lotissements du Hameau de Prémigne, du Clos de Prémigne, des Crais, et la commune), ils doivent préalablement être publiés au fichier immobilier afin que la commune apparaisse comme propriétaire de ces voies. Actuellement, aucun acte n'a été publié au service de la publicité foncière pour entériner cette mutation. Cette publication doit être effectuée par le Notaire en charge des actes de cession. Le notaire de la commune sera donc sollicité en conséquence. Les co-lotis de la Beaujolette n'ont pas finalisé leur demande suite à un problème administratif.

9- Le plan de division de la propriété Torres est finalisé avec l'accord du propriétaire et de la commune. Les échanges de terrain précisés par le bornage permettent à la commune de fixer l'alignement rue de la Bouquine, de récupérer l'ancien four à pain qui sera ainsi « sauvé » et au propriétaire de vendre une parcelle constructible.

## II- TRAVAUX

École : la mise en place du vidéophone normes handicapé a été faite durant les congés scolaires. Le bouton pour l'ouverture du portail doit être déplacé et un poteau refixé.

Garderie : une nouvelle prise électrique doit être posée.

Stade : des devis complémentaires sont à demander pour des projecteurs.

Assainissement – extension du réseau eaux usées RD 82 à Blany : le marché a été lancé par le cabinet Merlin auprès de 3 entreprises : SCTP – Potain - Petavit. Date limite des remises des offres le 21 mars 2017 à 12 heures. Ouverture des plis en mairie à partir de 14 heures.

## III- FINANCES

**Assainissement – approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016 – affectation des résultats au budget assainissement 2017 (délibération 7)** : Les conseillers approuvent à l'unanimité des votants le compte de gestion de la trésorière, puis, le maire étant sorti, le compte administratif présenté par M. Claude BOULAY, 1<sup>er</sup> adjoint. Les 2 comptes correspondent parfaitement pour les montants suivants :

Section de Fonctionnement : Dépenses = 157 828,65€, recettes = 91 436,46 €, d'où un résultat négatif de - 66 392,19 € à retrancher de l'excédent 2015 de + 268 381,05 €, soit un **résultat excédentaire de + 201 988,86 € qui sera affecté au compte 1068 (Recettes Investissement du budget Assainissement 2017) pour 72 146,51 € pour couvrir le déficit en investissement, et le solde + 129 842,35 € au compte R 002 du budget 2017.**

Section d'investissement : Dépenses = 163 040,97 €, Recettes = 105 821,72 €, d'où un résultat négatif de - 57 219,25 € qui s'ajoute au déficit 2015 de - 14 927,26 €, d'où un résultat global déficitaire de - 72 146,51 € qui sera couvert en totalité par une partie de l'excédent de fonctionnement.

**Commune – approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016 - affectation des résultats au budget communal 2017 (délibération 8)** : les conseillers approuvent à l'unanimité des votants le compte de gestion de la trésorière, puis, le maire étant sorti, le compte administratif présenté par M. Claude BOULAY, 1<sup>er</sup> adjoint. Les 2 comptes correspondent parfaitement pour les montants suivants :

Section de Fonctionnement : Dépenses = 649 907,47 €, Recettes = 853 581,43 €, **soit un résultat excédentaire en fonctionnement de + 203 673,96 € qui sera affecté au compte 1068 (Recettes**

**Investissement) du budget commune 2017 pour un montant de + 178 547,96 € afin de couvrir le déficit en investissement et pour + 25 126 € au compte 002 du budget commune 2017.**

Section d'Investissement : Dépenses = 163 788,96 €, Recettes = 268 754,61 €, d'où un résultat excédentaire de +104 965,65 € à rajouter au déficit 2015 de – 283 513,61 €, soit un résultat global déficitaire de – 178 547,96 € qui sera couvert en totalité par une partie de l'excédent en fonctionnement.

**Budget annexe Assainissement – Décision modificative 1 – affectation du résultat :**

Considérant les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe assainissement qui présente un résultat excédentaire de + 201 988,86 € malgré la baisse des tarifs accordée en 2015 aux usagers (cf délibération 12 du 8 avril 2015 qui a entériné une baisse des tarifs de plus de 12% sur la consommation et de 10€ sur la part fixe), considérant que la commune est couverte à 100% en ce qui concerne son réseau d'assainissement collectif, considérant la décision prise lors du dernier conseil de diminuer de moitié la participation de raccordement à ce même réseau pour les propriétaires, et considérant que le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement n'est pas nécessaire au financement des opérations d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme dans ce même budget, il est proposé aux conseillers de reverser au budget principal 2017 communal une partie de cet excédent de fonctionnement assainissement à hauteur de + 85 000 € en prévoyant une dépense au compte 672 du budget annexe Assainissement 2017 pour un montant de 85 000 € et une recette de 85 000 € au compte 7551 du budget communal 2017. Les conseillers décident à l'unanimité cette modification de l'affectation du résultat assainissement 2016 : résultat excédentaire de + 201 988,86 € dont 72 146,51 € seront inscrits au compte R 1068 budget assainissement 2017 pour couvrir le déficit en investissement, + 85 000 € reversés au compte R 7551 budget communal 2017 via une dépense au compte D672 budget assainissement 2017, et le solde + 44 842,35 € inscrits au compte R 002 budget assainissement 2017.

**Décision du maire – RODP (Redevance pour Occupation Domaine Public) ENEDIS (l'électricité en réseau)** : le maire informe les conseillers que le montant de cette RODP versé par ENEDIS à la commune sera de 200 € pour l'exercice 2017.

#### **IV- INTERCOMMUNALITÉ**

**MBA** (Mâconnais Beaujolais Agglomération) –CIID : M. Claude BOULAY, 1<sup>er</sup> adjoint, est proposé comme représentant à la CIID dont 10 membres seront désignés au sein des 29 communes.

**MBA - Arrêté du maire** portant opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la MBA : Le maire explique aux conseillers que, en application de l'article L 5211-9-2 du CGCT, la fusion ayant abouti à la création de la MBA entraîne automatiquement le transfert des « pouvoirs de police spéciale du maire » au président de la MBA **en matière de collecte des déchets ménagers, de la voirie, des aires d'accueil des gens du voyage, de l'habitat**. Les maires peuvent s'y opposer par arrêté, pour un ou la totalité des domaines précités, dans les 6 mois suivant l'élection du président de l'agglomération, ce qui met fin au transfert de la (ou des) compétence(s) dans leur commune. Madame FRIAT informe les conseillers qu'elle prendra cet arrêté d'opposition pour tous les domaines.

**MBA – opposition au transfert de la compétence PLU à la MBA (délibération 8)** : La loi ALUR a posé le principe du transfert automatique aux communautés d'agglomérations, à compter du 27 mars 2017, de la compétence des communes en matière de plan local d'urbanisme (PLU) et ce carte communale. Ce transfert n'interviendra pas si, dans les trois mois précédant le 26 mars 2017, « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent ». Elle propose aux conseillers de s'opposer à ce transfert et de garder la compétence PLU communale, d'autant que Laizé a engagé une coûteuse mais obligatoire procédure de transformation

de son POS en PLU. Les conseillers refusent par 9 voix contre et 3 abstentions le transfert de la compétence PLU à la MBA.

MBA – ADS (Autorisations du droit du sol) : le coût de l’instruction des dossiers d’urbanisme par le service ADS de la MBA sera pour Laizé de 6 934 € en 2017.

## V- COMPTE RENDU DE REUNIONS

14/2 Réunion Association des maires de Saône-et-Loire : le Maire, l’école et les activités périscolaires.

15/2 Réunion communale PLU. Le règlement de l’ensemble des zones est défini.

16/2 Réunion avec une société pour chiffrer l’ensemble des travaux de signalisation accessibilité. Le devis n’est pas encore finalisé, ce qui bloque les demandes de subventions auprès de la Préfecture décidées au conseil de février.

20/2 Préparation du budget au SIVOM de Senozan

20/2 Syndicat des Eaux : Approbation CG et CA 2016, vote du budget 2017. Sur le programme 2016, il reste à réaliser les travaux de renouvellement de canalisations sous l’autoroute A6 à St-Martin Belle Roche. L’avant-projet concernant l’alimentation en eau potable est approuvé. Pour Laizé, il concerne la rue de Batzendorf et le Moulin Rouge. M. Emilien GAUDET signale la présence d’une nappe d’eau sur un terrain qu’il exploite sur la commune. Il pourrait s’agir d’une source. Pose éventuelle de drains à prévoir.

22/2 Visite sur site de Mme Le Goff, responsable SDEI/Lyonnaise des Eaux pour les fermages assainissement et eau sur la commune. Pas de problème particulier soulevé.

26/2 Vente de boudin au stade (Chasseurs). Comme chaque année, tout était vendu avant midi.

6/3 Conseil départemental. Conférence territoriale Mâconnais.

9/3 Visite technique des stations d’épuration par les services du Département. Bon fonctionnement.

9/3 SIVOM Senozan : planning des cantonniers. Courrier du 10 mars du Président au sujet du transport des estrades entre les communes pour le FESTI Val de Mouge.

12/3 AG du Syndicat de cylindrage.

## VI- PROCHAINES RÉUNIONS

14/3 Conseil d’école

17/3 AG Sang et Vie du Val de Saône-et-Loire

**19/3 à 11h30, Cérémonie au monument aux morts suivie d’un vin d’honneur.**

21/3 Réunion Pays Sud Bourgogne « Rénover en Sud Bourgogne »

22/3 Réunion de travail PLU en mairie

22/3 Pays sud Bourgogne, signature du contrat Ruralité (Cluny, 16 h)

24/3 Soirée débat Pesticides et Santé – Risques et alternatives (Salle des Fêtes, Fleurville, 20h30)

24/3 AG Agence Technique Départementale, Couches.

25/3 Repas des Conscrits Salle polyvalente

1<sup>er</sup> avril : salon des jobs d’été, stages et alternance, Hôtel de Ville, Mâcon

7/4 AG du CLASH

**RAPPEL : → Festi’Val de Mouge : 31/3 (Senozan) - 1<sup>er</sup> avril - 2 avril (Laizé) -7 avril (La Salle) - 8 avril (Charbonnières)**

**→13 et 14 mai, voyage à Batzendorf (Jumelage)**

## VII- INFORMATIONS

**Pétition contre la suppression des contrôleurs sur certains trains régionaux et délibération (N°9) pour le maintien d’un agent d’accompagnement SNCF dans tous les trains de la ligne Mâcon-Dijon.**

**Urbanisme** - future construction rue de Blany : lecture du courrier d'un riverain nous faisant part de son inquiétude en ce qui concerne l'écoulement des eaux pluviales et de son intention de contester un éventuel permis de construire (NB : il est rappelé que ce sont les actes administratifs qui peuvent être contestés. Les dossiers ne sont pas consultables avant que l'autorisation d'urbanisme ne soit signée.)

#### **VIII-TOUR DE TABLE :**

**Christophe Pépin** intervient au sujet du remplacement des extincteurs volés dans les vestiaires : la compagnie de pompiers va les remplacer.

Au sujet du remplacement de 10 tables cassées pour la salle polyvalente : la commande est passée, date de livraison non connue.

Souhaite que la commune se joigne à lui afin de féliciter Théo Barbet suite à sa sélection en équipe de France U16.

**Sandrine Legras** intervient sur la vitesse des voitures dans la traversée du vieux Blany bien trop élevée. Elle propose de la limiter à 30km/h. Une grande partie du conseil convient que les limitations sont difficiles à faire respecter. Il est fait appel au sens civique de chacun afin de respecter des vitesses adaptées.

Elle signale à nouveau un tas de mégots rue de Blany du plus mauvais effet, à l'angle de la rue de Trémont, venant d'une maison riveraine. La personne concernée sera avertie.

Elle fait part de sa volonté de quitter le conseil consultatif des pompiers du fait de son engagement comme pompier volontaire : elle sera remplacée par Mme Véronique Ducloux.

**William Guillet** fait le point sur les travaux au stade : les volets roulants anti intrusion sont posés. Le devis pour la pose de spots de sécurité est de 1340 €. D'autres devis seront demandés.

Il a examiné les rapports Socotec suite aux visites de sécurité « électricité ». Il semble que de nombreux travaux soient à faire dans tous les bâtiments communaux : des devis sont à demander.

**Véronique Ducloux** fait part du mauvais état de la salle polyvalente en milieu de semaine : parquet sale, estrade collante... le maire répond qu'il y avait beaucoup de ménage à faire et que celui-ci s'est étalé sur la semaine et il se peut que certains endroits aient été oubliés !

Elle signale l'effondrement du talus de la rue de l'Eglise : le problème est connu. Il faut l'intervention des cantonniers avec la pelleuse car il y a des risques de chutes de pierres.

L'évolution de la situation est toutefois surveillée. Le souci de conduite bouchée devant la maison Roche sera traité semaine 14 ou 15.

Elle signale aussi une borne télécom arrachée à l'angle de la rue de l'Eglise et de la Poujaude : l'entreprise Orange a été avisée du problème.

**Claude Boulay** signale que le Sydesl (SMEE) change actuellement les ampoules de l'éclairage public comme tous les 3 ans.

Il souhaite que l'ONF fasse une estimation de la parcelle C38, boisée, que la commune vient de se voir attribuer comme « bien sans maître » et il signale que suite l'acceptation d'un devis ONF de 2600€, une surface de 1,5ha du Mont de Blany envahie par les prunelliers sera débroussaillée.

**Annie Vayron**, questions écrites.

Au sujet de la gêne occasionnée par les camions qui stationnent à l'angle de la rue des Quarts et des vibrations produites par la chauffe du moteur. Il y aurait même rupture des conduites d'eau.

Au sujet du ruissellement des eaux route de Satonnay où il y a certainement des buses à vérifier.

#### **PROCHAIN CONSEIL : lundi 10 avril 2016, 20 h30.**

**Mention de Publication** : L'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal lors de cette séance est consultable à la mairie.